

## MAÎTRISE D'OUVRAGE

**AGATE**  
19 rue Trajan  
30035 CS 50021 NÎMES



ZAC MEZEIRAC  
COMMUNE DE MARGUERITTES

### N° DU LOT

lot du 13 au 21

### Surface du terrain

2591 m<sup>2</sup>

La surface définitive sera déterminée par bornage

### Surface de Plancher maximum autorisée sur ce lot

910 m<sup>2</sup>

### Surface Imperméabilisable maximum autorisée sur ce lot

1800 m<sup>2</sup>

### Zonage du PLU

Secteur 2AU

## EQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

**QUAILEMONDE**  
URBANISME ARCHITECTURE RECHERCHE

**QUAILEMONDE**  
Architecte-Urbaniste  
ZI Parc Delta - RN113  
30230 BOUILLARGUES



**TECTA**  
Bureau d'étude  
Green Park, bât. C  
149 Av du Golf  
34670 BAILLARGUES



**RICHIER**  
Paysagiste  
228 rue François Arago  
13005 MARSEILLE

### Localisation parcelle de la ZAC

Future référence cadastrale



INDICE	DATE	MODIFICATIONS
1	25/08/2020	Livraison initiale
2	29/09/2020	Livraison intermédiaire
3	07/05/2021	Livraison intermédiaire
4	31/10/2024	Livraison intermédiaire



# REGLEMENT DU PLU APPLICABLE AU LOT / SECTEUR ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES DE LA ZAC DE MEZEIRAC

- Emprise du l'lot
- Emplacement stationnement lots denses uniquement, clôtures sur la limite parcellaire sur rue interdites
- Aménagement paysager hors emprise PPNC obligatoire
- Emplacement OM
- Trottoirs
- Muret avec coffret technique (EDF, Telecom, Eau Potable, emplacement boîte aux lettres) à la charge de l'aménageur (profondeur 1m)
- Réseau Eaux usées (l'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être déplacé en fonction des impératifs techniques)
- Emprise constructible des habitations R+1 maximum autorisée
- Toiture tuile, pente imposée 30% / Toiture terrasse autorisée
- Emprise constructible garage et/ou annexes
- Hauteur maximale autorisée 4.50m
- \* Les piscines doivent être conformes au PLU
- Implantation Clôture : Ht 1.80m maximum - mur 1.00m peut être surélevé d'un grillage
- Clôture limites séparatives : Ht 1.80m maximum - grillage - absence de clôture autorisée, canisse interdite
- Haies et/ou plantes grimpantes périphériques obligatoires le long de toutes les clôtures - essences méditerranéennes de type : laurier tin, eleagnus doré, abélia, photinia red, jasmin, ...
- OM Conteneurs poubelles à intégrer dans la clôture (voir CPAUP)
- 7 Lampadaires
- 57.23 Côte terrain naturel (TN)
- 57.48 Côte projet accès lot
- Sc= 100m<sup>2</sup> Surface de plancher maximale affectée au lot
- Si= 200m<sup>2</sup> Surface imperméabilisée affectée au lot
- Sens de circulation de la voie

**Pluvial :** Le nivellement général du terrain devra permettre le ruissellement des eaux de pluie côté voirie sauf lots limitrophes aux bassins de la ZAC qui doivent s'y déverser directement

NB : Les cotes sont données à titre indicatif.



Echelle 1:500

